Avenir de la langue française
Association loi 1901
Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,
ALF _rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :_
Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Paris, le 6 août 2025

Conseil supérieur de la magistrature
À l'attention de M. Christophe Soulard,
premier président de la Cour de cassation
21, boulevard Haussmann
75009 Paris

Lettre recommandée avec accusé de réception, accompagnée d'envoi par courriel

Objet : non respect de l'article 11 du décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 : recours gracieux

Monsieur le Premier président,

Le Conseil supérieur de la magistrature emploie dans certaines communications des termes tels que « e-mail », « open data », « start-up », « big data », « planning », « coaching » et « coach » *(voir pièce jointe n°1).*

L' article 11 du décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 est ainsi rédigé :

« Les termes et expressions publiés au Journal officiel sont obligatoirement utilisés à la place des termes et expressions équivalents en langues étrangères :

1° Dans les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives des ministres, dans les correspondances et documents, de quelque nature qu'ils soient, qui émanent des services et des établissements publics de l'Etat ; » *(voir pièce jointe n°2).*

Les termes anglais ci-dessus ont tous des traductions proposées par la Délégation Générale à la Langue française et aux Langues de France, consultables sur France Terme *(voir pièce jointe n°3).*

La publication de ces traductions au Journal officiel rend leur utilisation obligatoire *(voir pièce jointe n°4).*

L'emploi des termes anglais constitue donc une illégalité. Nous vous demandons donc de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que ces termes ne soient plus employés par le Conseil supérieur de la magistrature. Cette demande concerne tous vos supports de communication.

Veuillez nous transmettre, sous deux mois à compter de la date de réception de la présente, votre engagement à mettre votre établissement en conformité.

Siège social : ALF abs Maison de la Vie associative du 12e-181, avenue Daumesnil – 75012 - Paris
n° SIRET : 394 241 590 000 22 - Code APE : 9499Z
Adresse postale : BP 6 - 77430 - Champagne-sur-Seine _/ Téléphone : 06 59 74 72 82_
Courriel : avenirlf@laposte.net - www.avenir-langue-francaise.org

Si notre demande se heurte à des directives contraires ou contraignantes émanant de vos autorités de tutelle, ou si vous avez des arguments justifiant l'emploi de ces termes anglais malgré sa non-conformité à la loi française, nous vous demandons de bien vouloir nous en faire part précisément.

À défaut, notre association engagera une procédure juridictionnelle pour trancher ce litige.

Nous vous prions, Monsieur le Premier président, d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Pièces jointes

Pièce n° 1 – Série de liens et images montrant l'emploi des termes anglais tels que « e-mail », « open data », « start-up », « big data », « planning », « coaching » et « coach » par le Conseil supérieur de la magistrature (7 exemples)

1.1 https://www.conseil-superieur-magistrature.fr/contact

1.2 https://www.conseil-superieur-magistrature.fr/sites/default/files/atoms/files/20241216_courrier_pp_pg_soutien_mayotte_-_cyclone_chido.pdf

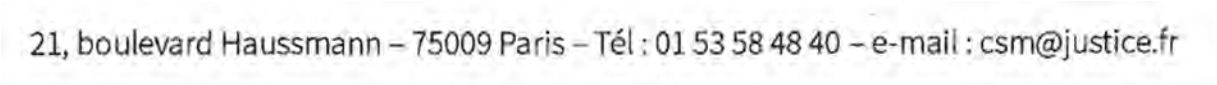

1.3 https://www.conseil-superieur-magistrature.fr/sites/default/files/rapports_activite/csm_rapport_2024_pdfweb_compresse.pdf

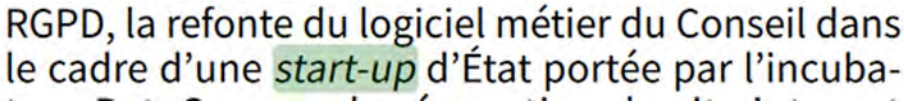

Siège social : ALF abs Maison de la Vie associative du 12e-181, avenue Daumesnil – 75012 - Paris
n° SIRET : 394 241 590 000 22 - Code APE : 9499Z
Adresse postale : BP 6 - 77430 - Champagne-sur-Seine */ Téléphone : 06 59 74 72 82*
Courriel : avenirlf@laposte.net - www.avenir-langue-francaise.org

1.4 https://www.conseil-superieur-magistrature.fr/sites/default/files/rapports_activite/csm_-_rapport_dactivite_2020.pdf

a dressé un état des lieux de la collecte et de l'utilisation des données, des *big data* et de l'intelligence artificielle.

La poursuite des *lunch seminars*

Débutées en septembre 2020, ces réunions régulières entre les membres, destinées à évoquer le fonctionnement des Conseils et des questions d'intérêt commun, sont organisées sous forme de conférence virtuelle, tous les troisièmes mardis du mois. Modérées par l'un des membres du bureau, ces réunions permettent aux représentants des Conseils d'intervenir pour présenter un thème spécifique avant d'engager des échanges entre participants.

1.5 https://www.conseil-superieur-magistrature.fr/sites/default/files/publication/1_-_20210202_rapport_gt_attractivite.pdf

tripartite qu'il anime en fixant le planning et l'ordre du jour des réunions.

, des séances individuelles de coaching :

1.6 https://www.conseil-superieur-magistrature.fr/sites/default/files/publication/rapport_2022-2023.pdf

- Exercice par un magistrat d'une activité bénévole de coach en développement personnel

Pièce n° 2 – Article 11 du décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 :
https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000030403840

Décret n°96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française

Article 11

Version en vigueur depuis le 28 mars 2015

Modifié par DÉCRET n°2015-341 du 25 mars 2015 - art. 2

Les termes et expressions publiés au Journal officiel sont obligatoirement utilisés à la place des termes et expressions équivalents en langues étrangères :

1° Dans les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives des ministres, dans les correspondances et documents, de quelque nature qu'ils soient, qui émanent des services et des établissements publics de l'Etat ;

2° Dans les cas prévus aux articles 5 et 14 de la loi du 4 août 1994 susvisée relative à l'emploi de la langue française.

La commission observe l'usage prévu au présent article des termes et expressions publiés.

Pièce n° 3 – Définition par la DGLFLF en langue française des termes anglais employés

E-mail : https://www.culture.fr/franceterme/terme/INFO638
Open data : https://www.culture.fr/franceterme/terme/COGE866
Start-up : https://www.culture.fr/franceterme/terme/ECON373
Big data : https://www.culture.fr/franceterme/terme/COGE874
Planning : https://www.culture.fr/franceterme/terme/DEFE172
Coaching : https://www.culture.fr/franceterme/terme/ECON829
Coach : https://www.culture.fr/franceterme/terme/ECON828

Pièce n° 4 – Parution au Journal officiel de traductions des termes anglais « e-mail », « open data », « start-up », « big data », « planning », « coaching » et « coach »

courriel

Journal officiel du 20/06/2003

Synonyme

message électronique, courrier électronique

Domaine

TÉLÉCOMMUNICATIONS - INFORMATIQUE

Définition

Document informatisé qu'un utilisateur saisit, envoie ou consulte en différé par l'intermédiaire d'un réseau.

Note

1. Un courriel contient le plus souvent un texte auquel peuvent être joints d'autres textes, des images ou des sons.
2. Par extension, le terme « courriel » et son synonyme « courrier électronique » sont employés au sens de « messagerie électronique ».

Équivalent étranger

e-mail (en), electronic mail (en)

données ouvertes

Journal officiel du 03/05/2014

Domaine

DROIT - INFORMATIQUE

Définition

Données qu'un organisme met à la disposition de tous sous forme de fichiers numériques afin de permettre leur réutilisation.

Note

1. Les données ouvertes n'ont généralement pas de caractère personnel.
2. Elles sont accessibles dans un format favorisant leur réutilisation.
3. La réutilisation des données ouvertes peut être soumise à conditions.

Équivalent étranger

open data (en)

jeune pousse

Journal officiel du 28/07/2001

Domaine

ÉCONOMIE ET GESTION D'ENTREPRISE

Définition

Jeune entreprise innovante et dynamique, à croissance rapide.

Note

Les jeunes pousses se rencontrent en particulier dans les secteurs de pointe tels que la biotechnique et les techniques d'information.

Équivalent étranger

start-up (en)

mégadonnées

Journal officiel du 22/08/2014

Domaine

INFORMATIQUE

Définition

Données structurées ou non dont le très grand volume requiert des outils d'analyse adaptés.

Note

On trouve aussi l'expression « données massives ».

Équivalent étranger

big data (en)

planification

Journal officiel du 22/09/2000

Domaine

TOUS DOMAINES

Définition

Organisation suivant un plan.

Note

Selon le contexte, on peut préférer « plan », « programme », « programmation », « calendrier », etc.

Équivalent étranger

planning (en)

Source

révision de l'arrêté du 12 août 1976

mentorat

Journal officiel du 26/03/2004

Domaine

ÉCONOMIE ET GESTION D'ENTREPRISE

Définition

Activité du mentor.

Équivalent étranger

coaching (en)

mentor

Journal officiel du 26/03/2004

Domaine

ÉCONOMIE ET GESTION D'ENTREPRISE

Définition

Cadre chargé d'améliorer les compétences et la réussite professionnelle d'un individu ou d'une équipe.

Équivalent étranger

coach (en)